



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17 octobre 2012

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Pour Besse	M. GAY L, GAY A, MARLET
Pour La Bourboule	M. BRUT, LAMBERT, JUILLARD, Mme EYRAGNE,
Pour Chambon/Lac	Mr ROUX, Mme SARLIEVE
Pour Chastreix	Mr BABUT, Mme VERGNOL
Pour Compains	Mr VALETTE
Pour Egliseneuve d'Entraigues	/
Pour Espinchal	/
Pour le Mont-Dore	M. DUBOURG, PRADELLE, Mme BRANDELY
Pour Murat le Quaire	Mr BRUGIERE
Pour Murol	M. GOUTTEBEL, AUBERTY
Pour Picherande	Mme GARDETTE, Mr AMBLARD
Pour Saint Diery	/
Pour Saint Nectaire	Mr BELLONTE
Pour St Pierre Colamine	/
Pour St Victor la Riviere	Mr HOUILLON, Mme GAIME
Pour Valbeleix	Mme GATIGNOL

POUVOIRS : Mr Cardenoux à Mr Dubourg, Mr Tournadre à Mr Gouttebel.

Secrétaire de séance : Mme Gatignol

XXXXXXXXXX

Monsieur Le Président remercie les membres présents et déclare la séance ouverte.

REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE

Monsieur le Président rappelle que le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé en 1977. Ce classement non pérenne a été renouvelé en 1993, puis en 2000 pour 12 ans. Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte.

En décembre 2007, la Région Auvergne a prescrit la préparation de la charte 2013-2025 du Parc et en a confié l'animation au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Dans ce cadre, et ce depuis 2008, un important processus d'étude, d'animation et de concertation a été mené avec les acteurs locaux et institutionnels du territoire pour élaborer et tester à différents stades ce nouveau projet de territoire.

Il donne la parole à Gérard BROUSSE pour présenter les caractéristiques de ce Parc Naturel Régional et les objectifs de la révision de sa charte.

I - CARTE D'IDENTITE

Créé par arrêté ministériel du 25 octobre 1977.

Plus grand PNR de France métropolitaine d'une superficie d'environ 400 000 hectares, 120 km du Nord au Sud.
400 à 1 886 m d'altitude

Plus de 90 000 habitants

Géré par le Syndicat Mixte du PNR auquel adhèrent la Région Auvergne, les Départements du Cantal, du Puy-de-Dôme

152 communes

16 COMCOM

2 communautés d'agglo

Le classement du Parc, non pérenne, a été renouvelé en 1993 puis en 2000 pour 12 ans. Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte dont le projet a été adopté à l'unanimité par le Comité Syndical du Parc et doit être désormais approuvé individuellement par chacune des communes et collectivités adhérentes.

II - DISPOSITIONS DE LA CHARTE

L'attractivité de ce territoire repose sur

- un patrimoine naturel exceptionnel (60 % du territoire est ainsi protégé ou inventorié au titre de la prévention de la nature)
- la richesse de sa population rurale (tradition de l'élevage, exploitation de l'eau souterraine à des fins d'embouteillage et de thermalisme, l'accueil touristique, l'extraction de matériaux)
- l'omniprésence de l'eau (+ de 400 kms de cours d'eau, de nombreux lacs, l'eau souterraine, de nombreuses zones humides et tourbières)
- un patrimoine bâti et immatériel riche (patrimoine historique et savoir-faire)

La charte s'articule autour de 3 grandes orientations :

- la cohésion sociale et territoriale inspirée par le caractère patrimonial du Parc
- le cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes
- l'économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire

I – Cohésion sociale et territoriale inspirée par le caractère patrimonial du Parc

- ✓ Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines des territoires en
 - développant la connaissance des spécificités patrimoniales via des personnes ressources et une participation active des habitants (réalisation d'un plan d'interprétation des patrimoines)
 - favorisant les échanges entre territoires et entre générations (3 réunions minimum par an du Conseil d'initiative du Territoire)
 - encourageant les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire du PNR (réalisation de 24 productions/événements valorisant des spécificités du territoire de façon contemporaine et/ou novatrices)
- ✓ Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et leurs choix de vie en
 - faisant progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens (programme en continu de sensibilisation aux éco-gestes)
 - déployant les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNR (3 appels à projets pédagogiques sur des thématiques spécifiques aux enjeux du PNRA)
- ✓ Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire du PNR en
 - proposant des offres d'accueil valorisant respectueusement les spécificités locales (proposition de 2 offres d'activités créatrices d'emploi par an valorisant une ou des spécificités du territoire)
 - mettant en évidence la singularité du territoire du PNR dans le cadre de la promotion générale des offres d'accueil (réalisation d'un kit de communication sur les atouts du territoire à promouvoir)
 - préparant un accueil de qualité des nouveaux habitants et des nouveaux actifs (certification du service d'accueil par l'ARDTA pour le Syndicat Mixte du PNR et tous les EPCI du territoire)
- ✓ Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services à partir des bourgs centres en
 - développant une offre de logement répondant aux besoins sociaux et environnementaux (proposition de références architecturales adaptées au territoire - éco-matériaux, éco-rénovation dispositifs individuels de production d'énergie renouvelable)

- structurant l'espace rural et consolidant le maillage des services et des équipements à partir des bourgs centres (3 démarches majeures - schéma de services intercommunaux – Maisons intercommunautaires de services, Centres intercommunaux d'actions sociales)

2 – Cadre de vie exceptionnel conforté par les politiques publiques innovantes

- ✓ Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNR en
 - favorisant une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNR (Patrimoine mondial, réserve de Biosphère, Grand Site de France)
 - conservant la qualité des paysages ouverts assurant une vue remarquable sur les massifs et révélant des ambiances singulières à valoriser (sensibilisation des collectivités concernées à l'enjeu de maintien des espaces ouverts)
 - maintenant l'intégralité des sites paysagers remarquables (émergence de maîtrises d'ouvrage publiques)
 - révélant les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage (formation-action des élus sur les enjeux de lisibilité des structures du paysage)
 - intégrant les infrastructures routières au paysage pour mettre en valeur la géomorphologie (sensibilisation des acteurs publics à la prise en compte des paysages dans les tracés routiers)
- ✓ Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces en
 - améliorant et structurant la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques (suivi d'un réseau de prairies de référence, riche en biodiversité)
 - maintenant la fonctionnalité de la trame verte et bleue (nombre de collectivités ayant inscrit la trame verte et bleue dans leurs documents d'urbanisme)
 - conservant et valorisant la richesse des réservoirs de biodiversité (mise en place d'une protection réglementaire dans les Monts du Cantal)
 - développant une politique active en faveur des espèces à enjeux (2 plans définis par an de conservation d'espèces patrimoniales)
 - améliorant la gestion environnementale des milieux ordinaires (sensibilisation des collectivités aux espèces envahissantes)
- ✓ Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides en
 - favorisant et mettant en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource (création d'une Commission inter SAGE pour intégrer les enjeux de l'eau à l'échelle des massifs)
 - mettant en place une gestion durable des lacs naturels et remarquables du territoire (contrats territoriaux - Lacs de la Couze Pavin – Chambon – bassin versant de la Tarentaine)
 - maîtrisant les usages de l'eau pour préserver la ressource et les milieux aquatiques et humides (Mise en place d'un observatoire des ressources en eau, 80 % des communes adhérentes engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires)
- ✓ Promouvoir les économies d'énergie et maîtriser la production d'énergies renouvelables en
 - économisant l'énergie en priorité (réduction de 30 % des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre)
 - rationalisant la production d'énergies renouvelables au regard des potentialités et des vulnérabilités du territoire (augmentation maîtrisée de 30 % de la production en énergies renouvelables)
- ✓ Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain en
 - comprenant la singularité des territoires pour planifier et gérer leur aménagement à une échelle adaptée (mise en place de formations auprès des CL)
 - mettant en synergie les structures de conseils au sein d'un Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) pour développer et renforcer l'accompagnement des collectivités locales (mise en place du pôle de compétence en urbanisme se réunissant à minima 5 fois par an)

- développant le porter à connaissance en amont des projets pour préciser les enjeux patrimoniaux du PNR (diffusion d'un porter à connaissance Syndicat Mixte PNR en amont des documents d'urbanisme)
- ✓ *Maitriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projet adaptés en*
 - prenant en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme (mise en place d'un observatoire de suivi de l'artificialisation des sols)
 - choisissant des outils de maîtrise de l'espace adaptés et complémentaires (réalisation de documents pédagogiques)
 - adaptant des démarches de qualité pour élaborer des documents d'urbanisme maîtrisant le projet dans l'espace et dans le temps (suivi et traduction SIF des documents d'urbanisme réglementaire et opérationnel)

3 – Economie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire

- ✓ *Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales en*
 - proposant des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire (mise en œuvre de nouvelles filières liées aux races et savoir-faire locaux, réseau de communication locale, promotion de la consommation responsable)
 - préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture (mise en œuvre d'un projet démontrant le lien qualité des prairies – qualité des produits, des actions pilotes ou démonstratives sur les milieux naturels aquatiques)
- ✓ *Soutenir la profession d'agriculteur en la rendant attractive et accessible en*
 - optimisant la gestion du foncier agricole (élaboration de documents d'urbanisme traitant du foncier agricole et préservation des usages d'exploitation)
 - encourageant une agriculture génératrice de liens sociaux sur le territoire (mise en place de démarches de diversification autour de l'accueil ; développement d'actions de sensibilisation et conciliation des usages)
 - suscitant la communication et le partage d'expériences entre les différents acteurs du monde agricole (mise en place d'une conférence agricole annuelle)
- ✓ *Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNR en*
 - inscrivant les professionnels dans une démarche de tourisme durable (accompagnement individuel et collectif des prestataires engagés)
 - spécialisant les offres autour de la découverte des singularités du PNR (optimisation de l'information dans les équipements d'accueil du Syndicat Mixte du PNR)
 - adaptant le contenu de la promotion touristique, maîtrisant la signalétique des produits et des offres (kit de communication sur les spécificités du territoire et valeurs du classement PNR)
 - mettant en synergie les structures institutionnelles pour optimiser l'accompagnement des entreprises touristiques (participation régulière au fonctionnement de forum Tourisme durable du Parc)
- ✓ *Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, confortant les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales en*
 - stimulant le créneau du tourisme de nature et de découverte tout en favorisant l'itinérance et la mobilité douce (émergence de l'offre itinérante Parc)
 - développant les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtrisant les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs (réglementation de tous les sites sensibles pour la circulation de véhicules motorisés de loisirs)
- ✓ *Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovant et favorisant leur vitalité en*
 - mettant en synergie les politiques et les outils au profit de la gestion durable des forêts (accompagnement et mise en cohérence des charges forestières de territoire)
 - promouvant une gestion environnementale et paysagère des forêts (mise en œuvre de référentiels en matière de gestion écologique et paysagère des boisements)

- améliorant la productivité des forêts (progression de la productivité)
 - conciliant le multi-usage des forêts (mise en place d'actions de sensibilisation des professionnels et usagers de la forêt)
- ✓ *Renforcer l'exploitation forestière et conforter les filières du bois autour d'objectifs économiques et environnementales appropriés en*
- développant l'exploitation des forêts au profit de l'économie et de leur qualité patrimoniale (mise en place d'un schéma de desserte pour chaque massif)
 - soutenant et structurant les filières locales fournissant le bois d'œuvre, le bois de construction et le bois énergie (attribution de la marque Parc sur les produits bois ou savoir-faire de transformation)
- ✓ *Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique du PNR en*
- améliorant la connaissance des spécificités géologiques et ressources du sous-sol (progression de la recherche sur la connaissance des eaux souterraines)
 - guidant les modalités de l'extraction des matériaux du sous-sol (proposition d'assistance et de conseil des pétitionnaires de dossiers de demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation d'exploitation de matériaux)
 - favorisant la découverte pédagogique et culturelle des sites riches présentant un intérêt géologique (5 projets engagés de valorisation de sites géologiques remarquables)
- ✓ *Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique en*
- accompagnant la filière pierre volcanique dans la recherche de nouveaux débouchés attractifs et accessibles (mise en place d'une formation à l'attention des artisans sur les savoir-faire)
 - maintenant et diversifiant l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale (mise en œuvre d'une démarche pour la réappropriation culturelle de l'usage de la pierre volcanique au regard des spécificités du territoire)
- ✓ *Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local en*
- proposant aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant (mise en place de la « boutique aux initiatives » dans le Cézallier, l'Artense et les Monts du Cantal)
 - facilitant l'organisation d'activités centrées sur le principe du télétravail (mise en place de 3 télé-centres de travail)
 - encourageant la solidarité entre les entreprises et les développements de l'Economie Sociale et Solidaire (création de 10 entreprises et structures économiques s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire)
- ✓ *Attribuer et animer la marque PNR pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire en*
- stimulant le développement d'une économie « vitrine » à haute valeur environnementale et sociale, valorisant les patrimoines du PNR (actualisation tous les 3 ans des plans de progrès des marquages individuels)
 - favorisant la structuration des filières, le regroupement et la solidarité des bénéficiaires de la marque PNR (relance de 2 filières menacées via la marque Parc – dynamisation et qualification)
 - rendant lisible, auprès des habitants et des consommateurs, la marque PNR et les spécificités locales qu'elle promeut (190 à 200 bénéficiaires de la marque)
 - soutenant, pilotant et évaluant de façon partenariale l'attribution de la marque PNR (reconnaissance de la plus-value de la marque PNR pour le territoire et les bénéficiaires)

Le Président indique qu'actuellement une commune de la communauté de communes, Chastreix, n'a pas approuvé cette charte et il souhaite que son maire puisse en expliciter les raisons, d'autant que cette commune doit normalement accueillir la maison de la nouvelle réserve naturelle nationale.

Michel BABUT précise qu'il s'agit d'un vote contestataire visant à attirer l'attention du Parc des Volcans d'Auvergne sur les problèmes récurrents de cohabitation entre les habitants de la commune et les responsables de la réserve.

Depuis ce vote, Le Président du Parc des Volcans d'Auvergne est venu débattre avec les élus de Chastreix et des solutions visant à améliorer cette cohabitation ont été arrêtées.

Aussi le Conseil Municipal se réunit de nouveau ce soir sur cette question qui devrait désormais aboutir à un vote favorable.

Daniel ROUX tient à rassurer le maire de Chastreix les mêmes problématiques se sont posées lors de la création de la réserve naturelle nationale de Chaudefour. Elles ont été résolues rapidement dans le cadre d'un dialogue avec les gestionnaires de la dite réserve.

Dominique LAMBERT souligne que ce projet de révision tient compte de certaines problématiques puisqu'il prévoit des autorisations exceptionnelles de passage dans la réserve pour des manifestations sportives commune la Sancy Verte

J.Pierre AMBLARD estime pour sa part que ces problèmes auraient dû être abordés dans le cadre d'une réunion exceptionnelle avec la Préfecture préalablement à l'édition du décret.

Il juge que ce décret conduit à d'autres difficultés que celles évoquées ce jour.

Patricia VERGNOL précise que les relations ont été tendues notamment suite à la verbalisation de certains propriétaires de chiens par des gardes chasse et pêche mandatés à cet effet par les gestionnaires de la réserve. Elle juge que des mesures de communication et sensibilisation préalables auraient été nécessaires.

Jean HOUILLON estime donc qu'il s'agit plus d'un vote en réaction à fait précis plus qu'une contestation du projet de charte qui n'est que la reconduction de l'ancienne sans réel accroissement des contraintes.

Lionel GAY indique que le document présenté ce jour au Conseil Communautaire est important il s'impose à tous les membres du parc. Il faut donc privilégier le dialogue entre le Parc des Volcans d'Auvergne et les communes membres de ce parc.

Claude SARLIEVE souligne que lors de l'anniversaire du Parc des Volcans d'Auvergne une rétrospective et un bilan de actions menées par celui-ci ont été présentés. Concernant la réserve naturelle nationale de Chaudefour le bilan est très positif et une véritable synergie s'est créée entre les agents du parc et la population locale.

Elle s'interroge des conséquences de la non adhésion d'une commune de la communauté de communes.

Le Président la rassure cela n'aura aucune conséquence directe pour la communauté de communes mais la dite commune n'étant plus membres du parc elle risque de voir la maison de la réserve initialement prévue sur son territoire délocalisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- en tant qu'EPCI territorialement concerné, d'approuver la charte révisée du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes (incluant les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne).
- d'adhérer au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en tant qu'EPCI.

12-10-02 - VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président indique qu'en vue de régulariser les opérations budgétaires relatives aux amortissements du budget Principal 2012, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Chapitre 023-Virement à la section d'investissement	- 6 622€
Article 023 Virement à la section d'investissement	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 6 622€
Article 6811 – Dotations aux amortissements des immob. Incorp.	
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	- 6 622€
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Article 28181- Installations générales, agencements	+ 6 622€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve et vote les virements de crédits qui viennent de lui être soumis,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

Monsieur le Président indique au conseil qu'une réunion du bureau s'est tenue à Chastreix le 1^{er} octobre en vue d'analyser la situation financière de la communauté de communes et les aide à accorder à la commune de La Bourboule dans le cadre de la gestion du pôle aquatique.

Il s'avère que la situation financière de la communauté de communes est moins « robuste » qu'on pouvait le penser. En effet les recettes fiscales sont désormais figées et les dotations de l'Etat en baisse tout comme les subventions.

Cela nécessitera une élaboration toujours plus rigoureuse des prochains budgets accompagnée d'une réflexion relative à l'atténuation des charges. A cet effet une commission restreinte des finances se réunira prochainement.

Le Conseil Communautaire sera informé du résultat de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.